

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en hommage à Mme Marguerite Narbel, première femme présidente du Grand Conseil en 1981 et décédée la semaine dernière à l'âge de 93 ans.			
	2.	Dépôts Postulats : (10_POS_194) Jacques Haldy, (10_POS_195) Jean-Michel Dolivo, (10_POS_196) Philippe Ducommun, (10_POS_197) Stéphane Montangero Questions : (10_QUE_010) Isabelle Chevalley, (10_QUE_011) Isabelle Chevalley.			
TRAITE	3.	(10_HQU_JUI) Heure des questions du mois de juin 2010, à 14 heures			
RENV-CE	4.	(10_INT_394) Interpellation Anne Baehler Bech - Prélèvement de l'impôt à la source sur le forfait d'entretien des requérants d'asile au bénéfice d'un permis provisoire ou comment décourager un requérant d'asile à prendre un emploi (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(10_INT_395) Interpellation François Brélaz - Combien de sans-papiers dans le registre des contribuables ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	6.	(10_INT_398) Interpellation Pierre-Yves Rapaz - A quand une décentralisation du service informatique de l'Etat de Vaud en France voisine ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	7.	(10_INT_399) Interpellation Raphaël Mahaim et consorts au nom du groupe des Verts concernant la position du Conseil d'Etat au sujet de l'implantation d'une antenne de 25 mètres au sommet du Mont-Tendre (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	8.	(10_INT_396) Interpellation Alette Rey-Marion - Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances publiques vaudoises à partir de 2011 (Souhaite développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(10_INT_397) Interpellation Michael Buffat - L'application de l'aide d'urgence a-t-elle les mêmes effets sur la durée des séjours de requérants déboutés dans le canton de Vaud que dans les autres cantons suisses ? (Souhaite développer)			
RENV-COM	10.	(10_POS_192) Postulat Philippe Martinet au nom du groupe des Verts pour consolider l'ancrage de la Cour des Comptes dans le système de contrôles de l'action publique (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			
RENV-CE	11.	(10_POS_191) Postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts au sujet de l'état des lieux sur le Service des routes et sa division entretien (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)			
RENV-COM	12.	(10_MOT_110) Motion Bernard Borel et consorts pour une gratuité ou une subvention ciblée pour les transports publics dans toute la communauté tarifaire (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	13.	DINT.	Ansermet J.	
<p>(272) Exposé des motifs et projet de loi sur les péréquations intercommunales et projet de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) - la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) - la loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) - la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS) - la loi du 25 mai 1977 sur l'enseignement spécialisé (LES) - la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance- maladie (LVLAMal) <p>et projet de décrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations - modifiant le décret du 2 octobre 2007 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Jean-Pierre Grin et consorts demandant au Conseil d'Etat d'étudier la répartition de la facture sociale entre les communes uniquement selon la valeur du point d'impôt - Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat un rapport expliquant les différences administratives et financières qui peuvent résulter d'une nouvelle formule de décompte pour la répartition de la facture sociale Etat-Communes - Jacques Haldy et consorts « répartissons équitablement les charges et prestations sociales » - Michel Golay pour une autonomie véritable des communes(1er débat) <p>(1er débat): Loi sur les péréquations intercommunales: entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1, al.2, lit g (nouveau), amdt com refusé par 21 oui, 75 non et 28 abstentions. Art. 1 accepté. Art. 2, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 2 amendé accepté. Art. 3, amdt com accepté. Art.3 amendé accepté. Art. 4, amdt com accepté. Art. 4 amendé accepté. Art. 5 à 7 acceptés sans discussion. Art. 8 accepté. Art. 9 à 13 acceptés sans discussion. Art. 14, al. 2, amdt com accepté. Art. 14 amendé accepté. Art. 15 accepté. Art. 15bis (nouveau), amdt com accepté. Art. 16 et 17 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Projet de décret fixant les modalités d'application de la loi</p>				

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>sur les péréquations: entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2, amdt Ch. Chevalley refusé par 17 oui, 78 non et 20 abstentions. Art. 1 accepté. Art. 2 à 8 acceptés sans discussion. Art. 9, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 9 amendé accepté. Art. 10 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LOF: entrée en matière acceptée. Art. 2 à 18 acceptés sans discussion. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LASV: entrée en matière acceptée. Art. 72 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LARA: entrée en matière acceptée. Art. 63 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LS: entrée en matière acceptée. Art. 114b, amdt com accepté avec quelques avis contraires. Art. 114b amendé accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LES: entrée en matière acceptée. Art. 7 à 18 acceptés. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LVLAMal: entrée en matière acceptée. Art. 25 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>DRPTC: entrée en matière acceptée. Art. 1 à 7 acceptés. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p>			
OA+M	14.	<p>(261) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité de l'initiative populaire cantonale "Sauver Lavaux" et projet de décret constatant la nullité de l'initiative populaire cantonale "Sauver Lavaux"(3ème débat)</p> <p>(3ème débat): la version du 2ème débat (nullité) (oui) est opposée à la version du 1er débat (validité) (non): la version du 1er débat est préférée par 66 oui, 69 non et 1 abstention. Au vote nominal, le précédent vote est confirmé par 67 oui, 68 non et 1 abstention. En votation finale, le projet de décret est accepté par 68 oui, 60 non et 8 abstentions.</p>	DEC.	Ballif L. (Majorité), Haldy J. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	15.	<p>(208) Exposé des motifs et projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'agriculture vaudoise - modifiant la loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion : - Pierre-André Pidoux demandant au Conseil d'Etat l'élaboration d'une véritable loi-cadre cantonale vaudoise sur l'agriculture, définissant son rôle, ses buts et ses fonctions <p>et sur les postulats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bernard Martin concernant l'agriculture et le climat - Bernard Borel et consorts pour la création d'un fond de démarrage pour les projets d'agriculture contractuelle de proximité <p>et Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil aux résolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michèle Gay Vallotton sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michèle Gay Vallotton sur la fermeture de l'école de fromagerie de Moudon et sur la privatisation de son unité de production - Jacques Chollet et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Conseil Fédéral afin que conformément à l'art. 182 de la loi sur l'agriculture, un service de répression des fraudes soit rapidement mis en place <p>et à l'interpellation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Philippe Jobin concernant la compétitivité de l'arboriculture vaudoise sur le plan national et international (Suite des débats)(1er débat) <p>(1er débat, suite des débats): art. 24 accepté. Art. 25, amdt com accepté par 69 oui et 33 non. Art. 25 amendé accepté. Art. 26, amdt com accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 26 amendé accepté. Art. 27 à 30 acceptés. Art. 31, amdt com accepté. Art. 31 amendé accepté. Art. 32 accepté. Art. 33, amdt Epars refusé par 37 oui, 62 non et 4 abstentions. Art. 33 accepté. Art. 34, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 34 amendé accepté. Art. 35 à 39 acceptés sans discussion. Art. 40 à 43 acceptés sans discussion. Art. 44 accepté. Art. 45 à 48 acceptés sans discussion. Art. 49 accepté (amdt orthographique de la com pas mis en vote). Art. 50 à 55 acceptés sans discussion (amdt orthographique de la com à l'art. 53 pas mis en vote). Art. 56, al.2 (nouveau), amdt com accepté par 67 oui, 46 non et 9 abstentions. Art. 56, al.1, amdt Jungclaus Delarze refusé par 51 oui, 58 non et 4 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 53 oui, 61 non et 3 abstentions. Art.</p>	DEC.	Fardel C.A.	15/06/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		56, al. 3, amdt Jungclaus Delarze accepté par 62 oui, 61 non et 1 abstention. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 62 oui et 63 non avec la voix prépondérante du président. L'art. 56 amendé est accepté par 85 oui, 5 non et 29 abstentions. Art. 57, al. 3, amdt Jungclaus Delarze refusé par 60 oui et 61 non. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 63 oui et 64 non avec la voix prépondérante du président. Art. 57 accepté. Art. 58 à 63 acceptés sans discussion. Art. 64, al. 1, amdt Jungclaus Delarze refusé par 52 oui, 66 non et 2 abstentions. Art. 64 accepté. Art. 65, al. 4, amdt com accepté. Art 65, al. 1, amdt Jungclaus Delarze refusé par 53 oui, 65 non et 1 abstention. Art. 65 amendé accepté. Art. 66 accepté. Art. 66bis (nouveau), amdt com accepté avec quelques avis contraires. Art. 67 accepté. Art. 68 et 69 acceptés. Art. 70, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 70 amendé accepté. Art. 71 et 72 acceptés sans discussion.			
RENV-T	16.	(09_INT_310) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michèle Gay Vallotton et consorts concernant les nanoparticules et la sécurité au travail (208, 1er débat, suite): art. 72bis (nouveau), après un long débat, une demandede motion d'ordre est acceptée par 55 ou, 54 non et 11 abstentions avec la voix prépondérante du Président. Au vote nominal, la motion d'ordre est acceptée par 59 oui, 57 non et 4 abstentions. Art. 72bis (nouveau), amdt com accepté par 62 oui, 56 non et 3 abstentions. Au vote nominal, l'art. 72bis est accepté par 62 oui, 59 non et 1 abstention. Art. 73 accepté. Fin de séance, suite des débats lors d'une prochaine séance.	DEC.		15/06/2010
RENV-T	17.	(09_POS_143) Postulat Grégoire Junod et consorts pour un plan d'action de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance	DEC, DINF	Mattenberger N.	15/06/2010
RENV-T	18.	(09_INT_296) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts demandant si l'administration cantonale engage des faux indépendants	DEC.		15/06/2010
RENV-T	19.	(10_INT_322) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo au nom du groupe AGT concernant la 4ème révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) et demandant quelles sont les conséquences pour le Canton de Vaud	DEC.		15/06/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(09_INT_316) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Favez relative à la multiplication des obstacles à un accès public étendu aux rives du lac Léman	DEC.		15/06/2010
RENV-T	21.	(09_INT_306) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alessandra Silauri demandant, pour les installations à forte fréquentation IFF, de quelle stratégie on parle	DEC.		15/06/2010
RENV-T	22.	(10_INT_326) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally et consort concernant LLavaux	DEC.		15/06/2010
RENV-T	23.	(10_INT_330) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Rochat et consorts demandant si l'opacité du Service de l'emploi en matière de communication sur la lutte contre le chômage est proportionnelle au nombre de chômeurs	DEC		15/06/2010
RENV-T	24.	(222) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'000'000.- destiné à financer la réalisation des nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales - dépôts des cantonniers, et la mise à niveau des centres existants(1er débat)	DINF.	Wehrli L.	15/06/2010
RENV-T	25.	(274) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 8'600'000.- pour le renforcement au trafic 40t du solde des ouvrages du réseau routier cantonal prioritaire(1er débat)	DINF.	Desmeules M.	15/06/2010
RENV-T	26.	(276) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Daniel Mange et consorts pour la création d'une quatrième piste sur la bretelle semi-autoroute Ballaigues-Orbe	DINF.	Maillefer D.O.	15/06/2010
RENV-T	27.	(246) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques Perrin et consorts demandant une modification de certaines règles en matière d'adjudication de marchés publics, notamment par l'introduction d'une clause sociale et la prise en compte fiscale de l'effort de formation fait par les entreprises	DINF.	Zwahlen P.	15/06/2010
RENV-T	28.	(09_INT_315) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse concernant l'utilisation du bois pour l'agrandissement de la HEIG-VD	DINF.		15/06/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	29.	(10_INT_324) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Valérie Schwaar et consorts interrogeant si Lausanne verra le bout du tunnel	DINF.		15/06/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :